

COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUIN 2023

Le mardi 27 juin deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**. Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	43+20	63
Quorum		53
Total des voix (P +R)		99
Majorité absolue		50

ETAIENT PRESENTS :

32 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Alain GOUIRAND, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentante de la Région disposant de 5 voix :

Mme | Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO
MM. | Didier REAULT
| Jacky GERARD

2 représentantes du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 2 voix :

Mmes Elisabeth JACQUES
Marion MAGNAN

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mmes Isabelle LABROT, déléguée d'Avignon, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :1 représentant de la Région disposant de 5 voix :

M Jean-Pierre SERRUS, par Bénédicte MARTIN

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M Yves VIDAL, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

Mme Noëlle TRINQUIER, par Jacky GERARD

13 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM. Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Guy ALBRAND
Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Réne JAUFFRET
Jean-Louis BROCHIER, délégué de Gap Tallard Durance à Rémi COSTORIER
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER
Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
Christian MOUNIER délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves WIGT
Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
Mme Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard Paul
M Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
MM. Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jacques NATTA
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M Philippe BATOUX, délégué de Mérindol par Mireille SUEUR
Bruno MALGAT, délégué de Mison par Jean-Marc LUNEL
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND
Rémi ODDOU, délégué de Lettret par Vincent DAVAL

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

MM. Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Joël BONNAFOUX, Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon
Mmes Frédérique COUTAZ, SMAVD
Frédérique BLASCO, SMAVD
MM. Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD
Mme Valérie ROUX, service Métropole Aix Marseille Provence
MM Eric DALLE, service Métropole Aix Marseille Provence
Olivier NALBONE, service Région Provence Alpes Côte d'Azur
Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse

99_DE-084-2584 023 04-2023 0627-DEL IB2 023_2

bit Val d'Avance



Délibération n° 2023-29
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUIN 2023

Bilan de Concession au 31/12/2022 *Perspectives Moyenne Durance*

Le S.M.A.V.D. est concessionnaire de l'Etat sur le Domaine Public Fluvial (D.P.F.) de la Basse Durance depuis 1982 pour une durée de cinquante ans.

A ce titre, il rend compte chaque année du bilan financier consolidé de cette concession.

La gestion de la concession présente un déficit conséquent du fait de l'interdiction des extractions dans le lit mineur de la Durance (et donc du périmètre de la concession) depuis 1994. C'est ce qui a notamment fondé la conclusion du protocole terrasse dans lequel les ressources perçues par le SMAVD sur les carrières présentes sur les terrasses alluviales sont enregistrées.

Cette privation d'une ressource majeure de la concession a donc déséquilibré le contrat consenti. Les dispositions initiales prévues par le Décret de concession de 1982 et notamment son article 27-2 prévoyant pour l'équilibre des comptes de clôture, « un prélèvement sur les ressources propres du SMAVD » doivent donc être revues en tenant compte de ce déséquilibre financier contractuel induit.

Aussi, la lecture du bilan de concession doit s'effectuer à l'aune des recettes perçues dans le cadre du protocole terrasse et en l'état actuel non intégrées dans le bilan de concession. Il est donc proposé d'effectuer une analyse du bilan de concession intégrant cette consolidation.

➤ **Exploitation de l'année 2022 :**

Résultat de la section de Fonctionnement	+ 180 659,60 €
Résultat intégrant la redevance de marque (1 124 208,02 € en 2022)	+ 1 304 867,62 €
Résultat de la section d'Investissement	- 225 179,13 €
Résultat global de l'exercice 2022	- 44 519,54 €
Résultat global intégrant la redevance de marque (1 124 208,02 € en 2022)	+ 1 079 688,48 €

➤ **Bilan de Concession :**

Il exprime la situation patrimoniale au 31 décembre de l'exercice.

Au niveau de l'actif, le bilan prend en compte les opérations d'investissement en ce qui concerne :

- Les opérations d'équipement liées à la Concession, les études ainsi que les aménagements relatifs aux accès au Domaine Public Fluvial, l'entretien des ouvrages et les travaux sur les seuils.
- Les amortissements au titre des opérations concernées.
- Les participations et créances rattachées.

Au niveau du passif, le bilan prend en compte les opérations de la section d'investissement en ce qui concerne :

- Les dotations.
- Les subventions d'investissement.
- Les reprises de subventions d'investissement correspondant aux opérations concernées par la Concession.

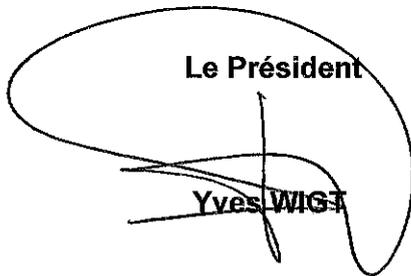
Le compte 11 (report à nouveau) affiche un solde débiteur : il reprend les résultats antérieurs de la section de fonctionnement (- 2 850 276 €uros).

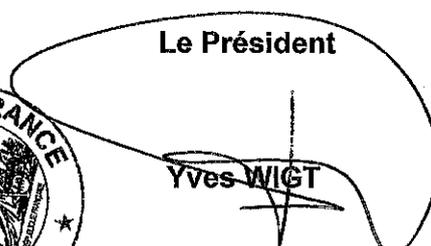
Le compte 12 (résultat de l'exercice) traduit le résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2022, soit + 180 660 €uros.

Le déficit cumulé en fonctionnement est donc de l'ordre de 2 669 616 €uros au 31/12/2022.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- Approuve le Bilan de Concession du Domaine Public Fluvial de Basse Durance de l'exercice 2022.

Le Président

Yves WIGT

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 4/07/23
Le Président

Yves WIGT
